



# Compte-rendu Comité Syndical

13 Avril – 17h30 – Salle Polyvalente  
Commune de Nevoy

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une séance publique dans la salle polyvalente, à Nevoy, le 13 Avril 2021.  
Le quorum est atteint.

**Délégués votants présents :** CC Berry Loire Puisaye : Mesdames PALLUAU, LELIEVRE, DONY, FEUILLETTE, JOLY, LECHAUVE, MARQUET et BLOUET. Messieurs POULAIN, CHAILLOU, MARTINE, GEOFFRENET, GERVAIS, HECQUET et RAT.

CC Giennoises : Mesdames PERRON, CORCELLE et LAFAYE. Messieurs CAMMAL, MOREL, DARMOIS, CHABOREL, PLEAU, CHENUET et BOULOGNE.  
M. BOUGUET donne pouvoir à M. GERVAIS.

**Délégués votants absents excusés :** CC Berry Loire Puisaye : M. SEVIN. Mme RUZZA.

**Délégués votants absents :** CC Berry Loire Puisaye : M. EUGENE et BODIER. CC Giennoises : M. BOUCHER

25 élus votants présents – 26 élus votants  
Secrétaire de séance : M. CHENUET.

**Assistaient également à la réunion :**

Ms ERCEAU, MERCADIER, DESPLANCHES.

Mme PARIS, Directrice et Mme LEONARD, Chargée de missions du SMPG.

**Elus délégués absents excusés :** Mmes de Metz, FLEURY. Ms BOUGUET, CROISSANT, DE VOS.

## Rappel de l'ordre du jour

- 
- 1/ Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 01 février 2021,
  - 2/ Mise en place et instauration du taux des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents,
  - 3/ Contribution des EPCI membres du SMPG pour l'année 2021,
  - 4/ Affectation anticipée des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 vers le BP 2021,
  - 5/ Présentation du Budget Primitif 2021,
  - 6/ Demande d'adhésion au Centre de Gestion du Loiret pour le service de médecine préventive,
  - 7/ Questions diverses.

-----  
Monsieur GERVAIS, Président, ouvre la séance. Il procède à l'appel des membres du conseil et constate que la condition de quorum est respectée. Il annonce également le pouvoir. Il demande la désignation d'un secrétaire de séance. M. CHENUET se propose à ce poste. Décision actée.

Il commence par le premier point à l'ordre du jour :

### 1/ PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 01 FEVRIER 2021

Monsieur le Président demande que le compte-rendu du dernier Comité Syndical soit approuvé.

**Le Compte-rendu de la séance du 01 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 2/ DELIBERATION N°004-2021 : MISE EN PLACE ET INSTAURATION DU TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Président informe l'Assemblée qu'il souhaite proposer la mise en place des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents pour le Syndicat. Il indique qu'il appartient au Comité syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice-Présidents, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget syndical ;

Le Syndicat compte actuellement une population totale comprise entre 20 000 et 49 999 habitants. Il propose de fixer le montant à partir du 01 mai 2021 :

- L'indemnité maximale de président à 25,59% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- L'indemnité maximale des Vice-présidents à 10,24% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**La mise en place et l'instauration du taux des indemnités de fonction pour le Président et les Vice-Présidents sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3/ DELIBERATION N° 005-2021 : CONTRIBUTION DES EPCI MEMBRES DU SMPG POUR L'ANNEE 2021**

Le Président rappelle que les chiffres INSEE 2020 des communes du Pays du Giennois ont été adoptés. Il est proposé une contribution à 2,00€ par habitant pour l'année 2021.

- Contribution de la Communauté des Communes Berry Loire Puisaye : 18.347 habitants soit une contribution de 36.694 euros.
- Contribution de la Communauté des communes Giennoises : 25.131 habitants soit une contribution de 50.262 euros.

Contribution totale pour l'année 2021 : 43.478 habitants x 2,00€/hab. = 86.956 euros.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**La contribution des EPCI membres du SMPG pour l'année 2021 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **4/ DELIBERATION N° 006-2021 : AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2020 VERS LE BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Président indique avoir reçu le compte de Gestion 2020 que le matin même de la réunion. Compte-tenu de la date à laquelle la convocation avec l'ordre du jour a été adressée, il propose que l'affectation des résultats soit faite de façon anticipée aujourd'hui. Pas de remarque des membres présents.

<b>Section Fonctionnement</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Section Investissement</b>	<b>CA 2020</b>
Résultats 2020	-25 231,10	Résultats 2020	- 4 568,53
Excédent antérieur reporté 2019	169 575,44	Excédent antérieur reporté 2019	40 089,45
<b>Résultats</b>	<b>144 344,34</b>	<b>Résultats</b>	<b>35 520,92</b>

La balance générale des comptes fait apparaître un excédent de clôture sur les deux sections :

- Un excédent pour la section de fonctionnement de **144 344,34 euros.**
- Un excédent pour la section d'investissement de **35 520,92 euros.**

Il est proposé :

- d'affecter par anticipation le résultat de la section de fonctionnement de **144 344,34 euros**, article 002, en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021.
- d'affecter par anticipation le résultat de la section d'investissement de **35 520,92 euros**, article 001, en report à nouveau créditeur de la section d'investissement du Budget Primitif 2021

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**L'affectation anticipée des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 vers le budget primitif 2021 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 5/ DELIBERATION N° 007-2021 : PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. GERVAIS précise que chaque élu a reçu, avec sa convocation à la réunion, la maquette du BP 2021.

Le Budget Primitif 2021 respecte la nomenclature M 14 et s'équilibre au niveau de la section de fonctionnement à **324.420,91** euros en dépenses et en recettes, et au niveau de la section d'investissement à **62.288,95** euros en dépenses et en recettes.

### • Section de fonctionnement

DEPENSES		
	Libellé	Prévu au BP 2021
<b>Chapitre 011</b>	Charges à caractère général	70.200
<b>Chapitre 012</b>	Charges de personnel	189.911
<b>Chapitre 65</b>	Autres charges de gestion courante	27.620
<b>Chapitre 68</b>	Dotations aux amortissements et provisions	26.768,03
<b>Chapitre 022</b>	Dépenses imprévues	9.921,88
<b>TOTAL</b>		<b>324.420,91</b>

RECETTES		
	Libellé	Prévu au BP 2021
<b>Chapitre 74</b>	Dotations et participations	168.056
<b>Chapitre 75</b>	Autres produits divers	5,00
<b>Article 77</b>	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	12.015,57
<b>Article 002</b>	Report exercice précédent	144.344,34
<b>TOTAL</b>		<b>324.420,91</b>

### • Section d'investissement

DEPENSES		
	Libellé	Prévu au BP 2021
<b>Chapitre 20</b>	Immobilisations incorporelles	24.000
<b>Chapitre 21</b>	Immobilisations corporelles	23.100
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissement transférées au Compte de résultat	12.015,57
<b>Chapitre 020</b>	Dépenses imprévues	3.173,38
<b>TOTAL</b>		<b>62.288,95</b>

RECETTES		
Comptes	Libellé	Prévu au BP 2021
<b>Chapitre 28</b>	Amortissements des immobilisations	26.768,03
<b>Chapitre 001</b>	Report de l'exercice précédent	35.520,92
<b>TOTAL</b>		<b>62.288,95</b>

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**Le budget primitif 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 6/ DELIBERATION N° 008-2021 : DEMANDE D'ADHESION AU CENTRE DE GESTION DU LOIRET POUR LE SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Le Président informe que le Syndicat ne possède plus de service de médecine préventive suite au retrait de la MSA.

Le Président rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

- Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

- Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret a instauré une offre de service en santé prévention et une nouvelle tarification pour ces prestations.

Les missions assurées seront :

- Surveillance médicale des agents,
- Action sur le milieu professionnel correspondant au tiers du temps du service de médecine préventive dans ou pour la collectivité : prévention globale en santé et sécurité au travail,
- Edition d'un rapport annuel.

Le Président propose d'adhérer à ce service avec les conditions d'adhésion suivantes, à partir du 01 mai 2021 :

Le montant annuel de la participation dû par la collectivité signataire de la présente convention en échange de ces missions, est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 26 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**La demande d'adhésion au Centre de Gestion du Loiret pour le service de médecine préventive est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **7/ QUESTIONS DIVERSES**

---

### **- Contrat Régional de Solidarité territoriale du Pays du Giennois - CRST**

M. GERVAIS indique avoir présenté la seconde maquette du CRST du Pays du Giennois 2021-2027. Il indique que cette maquette fait suite à un premier échange téléphonique avec Mme DUPUIS, directrice de l'Aménagement du Territoire au Conseil Région Centre Val de Loire. Après discussion, certains axes sont modifiés. L'esprit souhaité par les Membres du Bureau est respecté.

M. GERVAIS précise que cette maquette prend en compte les dossiers des petites communes du Pays. Ce dossier sera maintenant adressé à la Région, en vue du futur rendez-vous de négociation.

### **- Contrat de Relance et de Transition Ecologique - CRTE**

M. GERVAIS souhaite apporter une précision sur le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique). Après plusieurs réunions de présentation avec les services de la Préfecture, le sujet n'est toujours pas très clair et notamment au niveau du montant et des taux de subventions qui sont à solliciter et les différents projets à y inscrire.

M. GERVAIS propose de s'inspirer des projets de Territoire que le Syndicat a déjà élaboré :

- le CRST 2021-2027
- le PADD du SCOT

*Pour en savoir plus*

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte>

*Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.*

*Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont **la colonne vertébrale de ce contrat**, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.*

### **- Conseiller en Energie Partagée – CEP Est Loiret**

Le PETR Montargois en Gâtinais et le Pays du Giennois co-portent depuis 2018, le Contrat d'Objectifs Territorial pour les Energies Renouvelables

Avec le nouveau mandat, les collectivités locales sont en demande d'un accompagnement renforcé concernant les projets d'énergie dans leur patrimoine.

Les 2 collectivités ont réfléchi pour mettre en place un poste de Conseiller en Énergie Partagé dédié à l'Est Loiret.

Les missions d'un CEP sont habituellement bordées pour permettre un accompagnement personnalisé des collectivités. L'ADIL-EIE du Loiret propose ainsi un service payant de 1 €/an/habitant qui doit permettre :

### 1. Bilan énergétique de la collectivité

Les prestations de bilan énergétique sont systématiques et adaptées au niveau d'avancement et d'organisation de la collectivité.

- Actions systématiques « bilan » : bilan du patrimoine, des dépenses, des consommations, des émissions de gaz à effet de serre, plan d'actions, conseil d'orientation énergétique, bilan annuel.

### 2. Actions d'efficacité énergétique

Le conseiller est en charge de mener à bien les actions d'efficacité énergétique demandées par la collectivité, actions qui peuvent être regroupées en plusieurs catégories :

- Actions « communication »
- Actions « gestion »
- Actions « technique »

Les missions attendues réparties en 2 piliers :

## **- PILIER 1 – ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL – OUVERT À TOUTES LES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE**

- 1.1 Animation territoriale
- 1.2 Accompagnement ponctuel au projet

## **- PILIER 2 – ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ – OUVERT À DES COLLECTIVITÉS AYANT SOLlicitÉ LE SERVICE**

- 2.1 Bilan énergétique de la collectivité & programmation (communes de moins de 10 000 habitants)
- 2.2 Accompagnement personnalisé à la mise en oeuvre d'un programme d'actions

M. MOREL demande si le rapport qui sera remis par le CEP suffira pour les demandes de subventions.

M. CAMMAL lui répond qu'un bureau d'études devra toujours être pris. Le CEP étudiera toutes les factures pour voir où se trouvent les problèmes et quels seront les travaux à réaliser.

M. GERVAIS précise sur le thème de la « mobilité » que M. BOULOGNE organise un groupe de travail dans le cadre de la liaison douce Briare – Gien. Aujourd'hui compte tenu de la situation sanitaire, il est compliqué de faire des réunions en présentiel car c'est le mieux pour travailler.

Pas d'autres sujets / question diverse.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 18 h 10.**



**Le Président,  
Denis GERVAIS**